

La collecte de vos déchets va changer

Répondez
à l'enquête

et recevez
vos nouveaux
matériels



Pour jeter moins,
je fais le tri dans
mes habitudes

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



Pourquoi une enquête ?

● Mise à jour de vos données :

l'enquêteur vous posera quelques questions (15 minutes maximum) pour vérifier vos coordonnées et le nombre de personnes du foyer, le nom du propriétaire du logement, vos habitudes de tri. Il ne vous demandera pas vos coordonnées bancaires.

● Vérification des bacs si vous en êtes dotés :

l'enquêteur vérifiera vos bacs et les remplacera si besoin. Il en profitera pour les référencer.

● Nouveaux matériels :

l'enquêteur vous proposera de nouveaux outils pour trier vos déchets alimentaires si vous n'avez pas de composteur individuel ou partagé. Il actualisera ou vous remettra un pass déchets nécessaire pour accéder aux déchèteries ou aux Points d'Apport Volontaire.

● Des questions ?

Cette rencontre est faite aussi pour échanger et adopter les bons gestes.

Pour répondre à l'enquête

● Les agents de l'entreprise Trait d'Union vont passer à votre domicile du mardi au vendredi, entre 11h et 19h30 ou le samedi, entre 10h et 17h. En cas d'absence, vous aurez un avis de passage et vous pourrez appeler Trait d'Union au n° vert :

0 800 730 430

Service & appel
gratuits

Du lundi au vendredi de 9h à 17h et le samedi de 9h à 13h.
Appel non surtaxé, gratuit depuis un poste fixe.

ATTENTION : sans réponse à l'enquête de votre part, vos déchets ne pourront plus être collectés.

+ d'infos : agglom-larochelle.fr

